

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 274 brogeant l'arrêté n° 488 du 18 juillet 1941 créant provisoirement un cercle administratif à Obock.

n° 274

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1942

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro
30 avril 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 juin 1938 sur l'organisation de la justice indigène

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 portant réorganisation territoriale de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n 488 du 19 juillet 1941 créant provisoirement un Cercle administratif à Obock

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 28 avril 1942,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — L'arrêté n° 488, du 18 juillet 1941, est abrogé pour compter du 1er mai 1942.

NOUAILHETAS.